



MAIRIE
DE
VOLONNE
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 13
Date de la CONVOCATION :
8 avril 2025.

dcm 01 / 250414

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

du 14 avril 2025

ID : 004-210402442-20250414-DCM_01_250414-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 14 avril 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril, à 17 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Renée VIARD-SIRI, Jean-François POPIELSKI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (19 – 3 Représentés)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Marie-Anne MULLER), Christian HERPIN (procuration à Michel BLASZCZYK), Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Nathalie VANNI), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET** : Dispositif « Territoire d'Engagement » : convention de partenariat entre les communes de Volonne et Thoard.

Madame le Maire expose :

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal a approuvé la convention de financement avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du dispositif « Territoire d'Engagement ».

Parallèlement, les communes de Volonne et Thoard reconnaissent l'intérêt mutuel de collaborer dans le cadre de cette démarche qui vise à aider les élus locaux et leurs équipes à faire s'exprimer et s'épanouir, sur leur territoire le potentiel d'engagement citoyen au service de la cohésion territoriale.

La mise en œuvre d'une telle dynamique se fait à travers un plan d'accompagnement de 15 mois, selon des cheminements propres à chaque territoire, articulés autour du triptyque suivant :

- Des séquences de formation pour les élus, les agents publics et leurs partenaires, jusqu'aux citoyens eux-mêmes ;
- Des processus de conduite du changement pour les équipes de la collectivité (accompagnement, coaching...);
- L'appui à la conception et à la mise en œuvre de projets emblématiques misant sur l'engagement et la participation des citoyens.

Ces trois types d'intervention sont confiés à des prestataires choisis par les collectivités, qui contractualisent avec eux selon des modalités contractuelles relevant de leur responsabilité.

L'ANCT s'engage à assurer à la collectivité un soutien stratégique et financier tout au long du plan d'accompagnement.

La collectivité s'engage à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche « Territoires d'engagement » sur son territoire.

.../...

Pour ce pilotage, l'ANCT a permis à la commune de Volonne, à travers le financement d'un poste de « Volontariat Territorial en Administration Expert », mesure du plan France Ruralités, le recrutement d'un chef de projet « Village Participatif » pour renforcer les compétences en ingénierie de la collectivité et l'appuyer dans la conduite de projets.

Afin de définir les conditions du partenariat entre les 2 communes, un projet de convention a été établi ; il est joint à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention et d'autoriser sa signature.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (13 voix POUR)** :

- **Approuve le projet de convention de partenariat avec la Commune de Thoard tel que présenté,**
- **Autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à signer la convention et tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.